



Championnat de France

Saison 2024-2025



NATIONALE
CHAMPIONNAT FÉDÉRAL



NATIONALE
CHAMPIONNAT FÉDÉRAL

Les participants

Pour la saison 2024-2025, 14 associations sont invitées à évoluer en Nationale en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2023-2024. Cette compétition regroupe 14 associations au sein d'une poule unique.

CLUBS ENGAGÉS	LIGUES REGIONALES
C A PERIGOURDIN (5201D)	NA
C S BOURGOIN JALLIEU (5005R)	AURA
OL MARCQUOIS RUGBY (4541L)	HDF
RACING CLUB NARBONNAIS (48455)	OCC
ROUEN NORMANDIE RUGBY (7343Y)	NOR
RUGBY CLUB DE SURESNES - HAUTS DE SEINE (4760Z)	IDF
RUGBY CLUB HYERES CARQUEIRANNE LA CRAU (4948D)	SUD
RUGBY CLUB MASSY ESSONNE (4654J)	IDF
S C ALBI (5279N)	OCC
STADE LANGONNAIS (4447J)	NA
STADE OLYMPIQUE CHAMBERIEN RUGBY SAVOIE MONT-BLANC (4016R)	AURA
STADO TARBES PYRENEES RUGBY (6985T)	OCC
U S BRESSANE (5006S)	AURA
U S CARCASSONNAISE (4810D)	OCC

* Rappel : Les équipes sont classées par ordre alphabétique. L'ordre des équipes dans les poules ne conditionne pas le calendrier des oppositions pour la saison 2024-2025.

** En cas de remplacement nécessaire à l'issue de la saison 2024/2025, le règlement de la Ligue Nationale de Rugby s'appliquera alors.

- Si l'un de ces deux finalistes ne peut pas ou ne souhaite pas accéder en 2^{ème} Division Professionnelle, le 15^{ème} du championnat de France de 2^{ème} Division Professionnelle est alors maintenu.
- Si aucun des deux finalistes ne peut ou ne souhaite accéder en 2^{ème} Division Professionnelle, le 15^{ème} et le 16^{ème} du championnat de France de 2^{ème} Division Professionnelle sont alors maintenus.

La cartographie (réalisée sur Google Maps)



Calendriers

PHASE QUALIFICATIVE			
A1	23-24/08/2024	R1	13-14/12/2024
A2	30-31/08/2024	R2	10-11/01/2025
A3	06-07/09/2024	R3	17-18/01/2025
A4	13-14/09/2024	R4	24-25/01/2025
A5	27-28/09/2024	R5	31/01 et 01/02/2025
A6	04-05/10/2024	R6	14-15/02/2025
A7	11-12/10/2024	R7	21-22/02/2025
A8	18-19/10/2024	R8	31/02 et 01/03/2025
A9	01-02/11/2024	R9	07-08/03/2025
A10	08-09/11/2024	R10	21-22/03/2025
A11	15-16/11/2024	R11	28-29/03/2025
A12	29-30/11/2024	R12	11-12/04/2025
A13	06-07/12/2024	R13	26/04/2025

DATE DE REPLI	
REPLI	20-21/12/2024
REPLI	04-05/04/2025

PHASE FINALE	DATES	
Barrages	03/05/2025	
1/2 FINALES	10/05/2025	
FINALE	17-18/05/2025	
Access match Nationale / Nationale 2		11/05/2025
Access match Nationale / PRO D2		31/05 et 01/06/2025

Dates et horaires des Access Match à déterminer

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE NATIONALE

PREAMBULE

Le présent règlement a pour objet de définir :

- les conditions de participation au Championnat de France de Nationale ;
- les modalités d'accèsion en 2^{ème} Division Professionnelle ;
- les modalités de relégation en Nationale 2.

Ce règlement fait partie intégrante des textes opposables aux clubs et aux licenciés de la Fédération française de rugby (F.F.R.) au sens et en application de l'article 130 des Règlements Généraux adoptés par cette dernière. Il n'est donc pas exclusif de ces textes, ni le cas échéant des statuts et des règlements adoptés par la Ligue nationale de rugby (L.N.R.), et notamment :

- des dispositions des Règlements Généraux adoptés par la F.F.R. et de leurs annexes relatives aux conditions de participation des clubs au Championnat de France de Nationale et aux obligations de toute nature inhérente à cette participation ;
- des dispositions de l'annexe n° 1 à l'Annexe VIII des Règlements Généraux adoptés par la F.F.R. relative, d'une part, aux obligations financières qui incombent aux clubs évoluant dans le Championnat de France de Nationale et aux modalités du contrôle du respect de ces obligations, d'autre part, aux conditions particulières applicables aux clubs évoluant dans le Championnat de France de Nationale susceptibles d'accéder en Championnat de France de 2^{ème} Division Professionnelle ;
- du Cahier des charges relatif aux conditions d'accèsion au Championnat de France de 2^{ème} Division Professionnelle (ci-après dénommé « Cahier des charges ») ;
- des éventuelles décisions de toute nature rendues par les Commissions Fédérales.

I – PARTICIPANTS

Le Championnat de France de Nationale comporte 14 équipes au maximum.

Les équipes participantes sont invitées à y participer en fonction du classement sportif qu'elles ont obtenu à l'issue de la saison sportive précédente, sous réserve notamment de l'application des dispositions de l'article 344 des Règlements Généraux de la F.F.R. en cas de refus d'accèsion, de rétrogradation, de forfait général ou d'exclusion d'un club.

II – ORGANISATION

1. Organisation générale :

Les équipes invitées à participer au Championnat de France de Nationale sont intégrées dans une poule unique, composée de 14 équipes au maximum.

2. Phase qualificative :

Les équipes participantes seront opposées lors de matchs "Aller" et "Retour".

Les rencontres sont organisées conformément aux dispositions du Titre IV des Règlements Généraux de la F.F.R.

3. Phase finale :

A l'issue de la phase qualificative, les équipes classées aux 1^{ère} et de 2^{ème} places sont directement qualifiées pour les demi-finales.

Les deux autres demi-finalistes sont désignées à la suite de deux barrages organisés chacun sur une seule rencontre, comme suit :

- Rencontre* entre le 3^{ème} et le 6^{ème} de la phase qualificative (barrage 1) ;
- Rencontre* entre le 4^{ème} et le 5^{ème} de la phase qualificative (barrage 2).

** La rencontre se déroule sur le terrain de l'équipe la mieux classée à l'issue de la phase qualificative.*

Les dates et horaires des rencontres seront fixés par la FFR, en collaboration avec le diffuseur. Le choix sera ensuite prioritairement donné à l'équipe classée 3^{ème} de la phase qualificative.

En demi-finales, les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} à l'issue de la phase qualificative rencontrent respectivement les vainqueurs du barrage 2 et du barrage 1. **La rencontre se déroule en un seul match et sur le terrain de l'équipe la mieux classée.**

Les dates et horaires des rencontres seront fixés par la FFR, en collaboration avec le diffuseur. Le choix sera ensuite prioritairement donné à l'équipe classée 1^{ère} de la phase qualificative.

La finale, à l'issue de laquelle est délivrée le titre de « Champion de France de Nationale », se déroule en un seul match et sur terrain neutre.

4. Accession en 2^{ème} Division Professionnelle :

Le **vainqueur de la finale est promu en 2^{ème} Division Professionnelle**, sous réserve des obligations du Cahier des charges et sous réserve des éventuelles décisions de toute nature qui seraient rendues par les commissions instituées au sein de la F.F.R. et/ou de la L.N.R.

Le perdant de la finale participe à un match d'accession contre le club classé à l'avant-dernière place du classement du championnat de France de 2^{ème} Division Professionnelle. S'il est déclaré vainqueur de cette rencontre, il est promu en 2^{ème} Division Professionnelle sous réserve de satisfaire au Cahier des charges, sans préjudice des éventuelles décisions de toute nature qui seraient rendues par les commissions instituées au sein de la F.F.R. et/ou de la L.N.R.

Si l'un de ces deux finalistes ne peut pas ou ne souhaite pas accéder en 2^{ème} Division Professionnelle, le 15^{ème} du championnat de France de 2^{ème} Division Professionnelle est alors maintenu.

Si aucun des deux finalistes ne peut ou ne souhaite accéder en 2^{ème} Division Professionnelle, le 15^{ème} et le 16^{ème} du championnat de France de 2^{ème} Division Professionnelle sont alors maintenus.

5. Relégation :

Au terme de la saison sportive et sous réserve des dispositions du 2.d. ci-après, l'équipe classée à la dernière place de la poule **est reléguée sportivement en Nationale 2.**

L'équipe classée à l'avant-dernière place de la poule participe à un match d'accession contre le club finaliste de la finale du championnat de France de Nationale 2. S'il est déclaré vainqueur de cette rencontre, il est maintenu en Nationale.